

Luxembourg, le 16 janvier 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement:

« Il est connu que la lumière artificielle a un impact négatif aussi bien sur les animaux nocturnes que sur la santé des hommes. Or, depuis 2017 le site du nouveau terminal CFL intermodal Bettembourg-Dudelange dispose d'un éclairage visible depuis des kilomètres et dont la densité et intensité lumineuse semblent excessives.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement :

- *Madame la Ministre connaît-elle l'intensité lumineuse (candela) de l'éclairage du site du terminal intermodal ?*
- *Existe-t-il des normes maximales à respecter concernant l'intensité lumineuse d'un éclairage ?*
- *Est-ce que pour des raisons de sécurité un tel éclairage est justifié ou est-ce que Madame la Ministre partage l'avis du Mouvement écologique que l'éclairage du site du terminal intermodal constitue une pollution lumineuse excessive ?*
- *Sachant que la pollution lumineuse est un sujet qui préoccupe le ministère de l'Environnement, Madame la Ministre compte-elle intervenir concernant l'éclairage du terminal intermodal ?*
- *Dans l'affirmative, quelles seraient les mesures à mettre en œuvre pour palier à cette situation ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député